

**Séance du Conseil Municipal du 25/11/2009**

**N° 278-1**

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2009076**

**Signataire : ED/ES/HYD**

**OBJET :Avenants de transfert pour le marché de fourniture de livres et compléments didactiques pour les écoles lot n°1: livres classiques, livres scolaires. livres classiques, livres scolaires**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur appel d'offres ouvert rendu exécutoire au 18 décembre 2006, passé avec la société France Telecom e-Commerce, pour les prestations citées en objet,

Vu le projet d'avenant de transfert à ce marché et au lot n°1,

Vu l'article 20 du code des marchés publics,

Considérant le contrat de cession de branche d'activité de la société France Telecom e-Commerce, à la société GIE Libr' Est,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant transférant le marché de fourniture de livres et compléments didactiques pour les écoles au lot n°1 : livres classiques, livres scolaires et compléments didactiques pour les écoles, de la société France Telecom e-Commerce à la société GIE Libr' Est pour la période restant à courir.

Le Maire

Jacques SALVATOR

**Séance du Conseil Municipal du 25/11/2009**

**N° 278-2**

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2009076**

**Signataire : ED/ES/HYD**

**OBJET : Avenant de transfert relatif au marché de livres et compléments didactiques pour les écoles au lot n°2: cadeaux offerts aux enfants d'Aubervilliers et prestations de services associées.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur appel d'offres ouvert rendu exécutoire au 18 décembre 2006, passé avec la société France Telecom e-Commerce, pour les prestations citées en objet,

Vu le projet d'avenant de transfert à ce marché et au lot n°2,

Vu l'article 20 du code des marchés publics,

Considérant le contrat de cession de branche d'activité de la société France Telecom e-Commerce, à la société GIE Libr' Est,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant transférant le marché de fourniture de livres et compléments didactiques au lot n°2 : cadeaux offerts aux enfants d'Aubervilliers et prestations de services associées, de la société France Telecom e-Commerce à la société GIE Libr' Est pour la période restant à courir.

Le Maire

Jacques SALVATOR